Hôpital du Valais – Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR)
Hôpital de Sion, Avenue du Grand-Champsec 80, CH-1951 Sion

Hôpital du Valais
Spital Wallis

Concept de formation postgraduée en chirurgie vasculaire

Service de chirurgie vasculaire - CHVR

Version 2024

Auteur : Dr Claude Haller – Chef de service

Table des matières

Préambule 4

1. Informations relatives à l'établissement de formation postgraduée 4
   - 1.1 Nom de l'établissement de formation, adresse postale, numéro(s) de téléphone 4
   - 1.2 Reconnaissance de l'établissement de formation 4
   - 1.3 Caractéristiques particulières de l'établissement de formation 4
   - 1.4 Statistiques 5
   - 1.5 Structure de l'établissement de formation postgraduée 5
   - 1.6 Nombre de postes pour les médecins en formation postgraduée 5

2. Equipe médicale 5
   - 2.1 Responsable de l'établissement de formation (médecin responsable de la formation) 5
   - 2.2 Suppléant 5
   - 2.3 Coordinateur de la formation postgraduée si différente de la personne responsable de l'établissement de formation 6
   - 2.4 Autres médecins-cadres impliqués dans la formation postgraduée 6
   - 2.5 Rapport médecins en formation / médecins formateurs 6

3. Mise au courant lors de l'entrée en fonction 6
   - 3.1 Accompagnement personnel 6
   - 3.2 Service d'urgence / service de piquet 6
   - 3.2.1 Horaires 6
   - 3.3 Administration 7
   - 3.4 Mesures en faveur de l'assurance qualité et de la sécurité des patients 7
   - 3.5 Directives spécifiques à la clinique 7

4. Contenu de la formation postgraduée (d'après le ch. 3 du programme de formation postgraduée) 9
   - 4.1 Quels contenus de la formation postgraduée sont enseignés aux médecins en formation postgraduée ? 9
   - 4.2 Quelles interventions, opérations et autres mesures figurant dans le programme de formation postgraduée peuvent être réalisées avec les connaissances préalables requises ? 9
   - 4.3 Veuillez décrire l'enseignement des objectifs de formation généraux (selon RFP) 9
   - 4.4 Avec la qualification et la disponibilité adéquate, quels sont les tournus possibles dans d'autres disciplines ? 10
   - 4.5 Formation théorique structurée 10
   - 4.6 Formation postgraduée structurée externe 11
   - 4.7 Possibilité d'y assister durant les heures de travail ? 11
   - 4.8 Fonds alloués par le canton pour la formation. 11
   - 4.9 Bibliothèque 11
   - 4.10 Recherche 12
   - 4.11 Modes d'enseignements, p. ex. simulateurs d'opérations 12

5. Evaluations 12
   - 5.1 Evaluations en milieu de travail (EMiT) : Mini-CEX / DOPS / EPA 12
   - 5.2 Entretien d'entrée en fonction / entretien de suivi 12

5.3 Entretien d'évaluation annuel conformément au Logbook / au certificat ISFM 12
5.4 Autres 12
6. Candidature 12
6.1 Date pour déposer une candidature 12
6.2 Adresse pour déposer une candidature 13
6.3 Documents à joindre à la candidature 13
6.4 Critères de sélection / conditions requises pour le poste 13
6.5 Déroulement de la procédure de sélection 13
6.6 Contrat d'engagement 13

Préambule

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

1. Informations relatives à l'établissement de formation postgraduée

1.1 Nom de l'établissement de formation, adresse postale, numéro(s) de téléphone

Hôpital du Valais – Hôpital de Sion
Centre hospitalier du Valais Romand (CHVR)
Service de chirurgie vasculaire
Avenue du Grand-Champsec 80
1950 Sion
Tél : 027 603 44 58

1.2 Reconnaissance de l'établissement de formation

Le service de chirurgie vasculaire du CHVR est reconnu pour la formation postgraduée en catégorie B (1 ¾ ans).

1.3 Caractéristiques particulières de l'établissement de formation

L'Hôpital du Valais est une structure cantonale regroupant l'ensemble des sites hospitaliers du canton du Valais et est divisé en trois entités :

- Le Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR)
- Le Spitalzentrum Oberwallis (SZO) pour la partie germanophone du canton
- L'Institut Central des Hôpitaux Valaisan (ICH), qui fournit les prestations de laboratoire, de pathologie tout en accueillant le service des maladies infectieuses, la banque de sang, et le Registre Valaisan des tumeurs.

Le CHVR lui-même est un établissement multisite regroupant les hôpitaux de Sion, Sierre et Martigny, la Clinique de Saint-Amé et l'Hôpital de Malévoz. Il fait partie de l'Hôpital du Valais.

L'Hôpital de Sion assure la prise en charge des patients aigus ainsi que de patients relevant de la Médecine hautement spécialisée (MHS). Il est également Trauma Center pour la population du bassin du Valais.

La Chirurgie vasculaire est une discipline **cantonalisée** et ne se fait que sur le site de Sion. Les patients du Haut-Valais (Brig et Viège), les patients du Bas-Valais (Rennaz), les patients de Sierre et Martigny ainsi que les patients des cliniques privées sont transférés à l'Hôpital de Sion.

Compte tenu des missions du CHVR, nous traitons les patients présentant des maladies artérielles et veineuses ;

- Maladies aortiques (anévrismes, dissection, infections)
- Arche aortique et membre supérieur
- Les artères carotides
- Maladies des artères rénales et digestives
- Maladies aorto-iliaque artérielle
- Maladies fémoro-poplitée artérielle

- Maladies jambière artérielle
- Maladies veineuses
- Accès de dialyse

L'institution possède tout le plateau technique spécialisé et moderne permettant de garantir la prise en charge de la totalité des pathologies vasculaires et des interventions à l'exception des :

- Malformations vasculaires complexes
- Transplantations rénales

Le service possède une dotation de 14 lits.

1.4 Statistiques

	Hospitalisation	Ambulatoire	Consultations
2023	779	315	2460
2022	683	277	2180
2021	832	236	2304

1.5 Structure de l'établissement de formation postgraduée

Le service de chirurgie vasculaire est sur le site de Sion.

1.6 Nombre de postes pour les médecins en formation postgraduée

Formation non spécifique

- 2 postes de médecin assistant à 100% du tournus de chirurgie générale.

Formation spécifique

- 1 poste de médecin assistant à 100%.
- 3 postes de chef de clinique adjoint à 100%.

2. Equipe médicale

2.1 Responsable de l'établissement de formation (médecin responsable de la formation)

MER - Dr Claude Haller, médecin-chef de service
Spécialiste en chirurgie
Spécialiste en chirurgie vasculaire
Formation approfondie en traumatologie spécialisée
claude.haller@hopitalvs.ch
Taux d'occupation : 100%

2.2 Suppléant

Dr Daniel Danzer, médecin-chef
Spécialiste en chirurgie
Spécialiste en chirurgie vasculaire
daniel.danzer@hopitalvs.ch
Taux d'occupation : 100%

2.3 Coordinateur de la formation postgraduée si différente de la personne responsable de l'établissement de formation

RAS

2.4 Autres médecins-cadres impliqués dans la formation postgraduée

RAS

2.5 Rapport médecins en formation / médecins formateurs

Le rapport entre les médecins en formation et les médecins formateurs est de 4/2.

3. Mise au courant lors de l'entrée en fonction

3.1 Accompagnement personnel

Le service de chirurgie vasculaire applique le tutorat dont la procédure détaillée est décrite dans un document séparé et mis à jour à chaque changement de médecin.

Lors de chaque rotation (1e novembre, 1e mai), un cours d'introduction est organisé. Il comprend une présentation sur l'organisation et le fonctionnement du service dispensé par les médecins-cadres ainsi qu'une formation au dossier patient informatisé (Phoenix).

3.2 Service d'urgence / service de piquet

Le piquet de chirurgie vasculaire est assuré en première ligne par le chef de clinique de garde. Il est supervisé par un médecin-cadre de piquet.

Le chef de clinique de garde se réfère pour les patients connus au médecin-cadre qui connait le patient, en cas d'absence de ce dernier ou en cas de nouveau cas, il se réfère au médecin-cadre de garde. La prise en charge et l'attitude sont définies avec le médecin-cadre.

Il en est de même pour les appels au secrétariat de chirurgie vasculaire. Les patients connus du service sont discutés avec le médecin-cadre qui les connait, les nouveaux qui ne sont pas adressés nominativement à un cadre, sont attribués au médecin-cadre de piquet le jour de l'appel ou du mail.

Le piquet est assuré 24h/24 par un chef de clinique. Un assistant assure un piquet dès 17h et jusqu' à 21h. Ensuite la supervision de l'étage est assurée par l'assistant de chirurgie générale sous la supervision du chef de clinique de chirurgie vasculaire. Le chef de clinique est sur site en 15 min et le médecin-cadre de piquet en 30 min.

3.2.1 Horaires

	Médecin assistant	Chef de clinique adjoint
Etage semaine	07h45 – 17h00	07h45 – 17h00
Piquet semaine	-.-	07h45 – 07h45
Piquet du soir	17h00 – 21h00	-.-
Garde de nuit	21h00 – 08h00 (assistant de chirurgie générale)	
Piquet week-end	Samedi : pas de piquet Dimanche : dès 15h30	VE 7h45 au LU 7h45

3.3 Administration

Le chef de clinique explique et présente aux médecins en formation le volet administratif de leurs tâches lors de la journée d'introduction. Le service dispose d'une DRG Manger (80%) qui travaille étroitement avec les chefs de clinique et les assistants et les aide dans les tâches administratives ; tenue du dossier, codification, préparation de la sortie du patient, convalescences…

3.4 Mesures en faveur de l'assurance qualité et de la sécurité des patients

Un système d'incidents institutionnel (Déclaration d'incident sur Phoenix) existe dans notre établissement. Tout incident doit être signalé par son entremise. Plusieurs cercles de qualités existent (bloc opératoire, chirurgie…) pour l'analyse de ces incidents, selon les besoins. Les déclarants ont un retour sur leur annonce d'incident. Pour la sécurité des patients au bloc opératoire, il existe plusieurs check-lists ainsi qu'un TTO (Team Time Out) selon les recommandations de l'OMS. Une analyse annuelle est pratiquée pour évaluer la qualité des données.

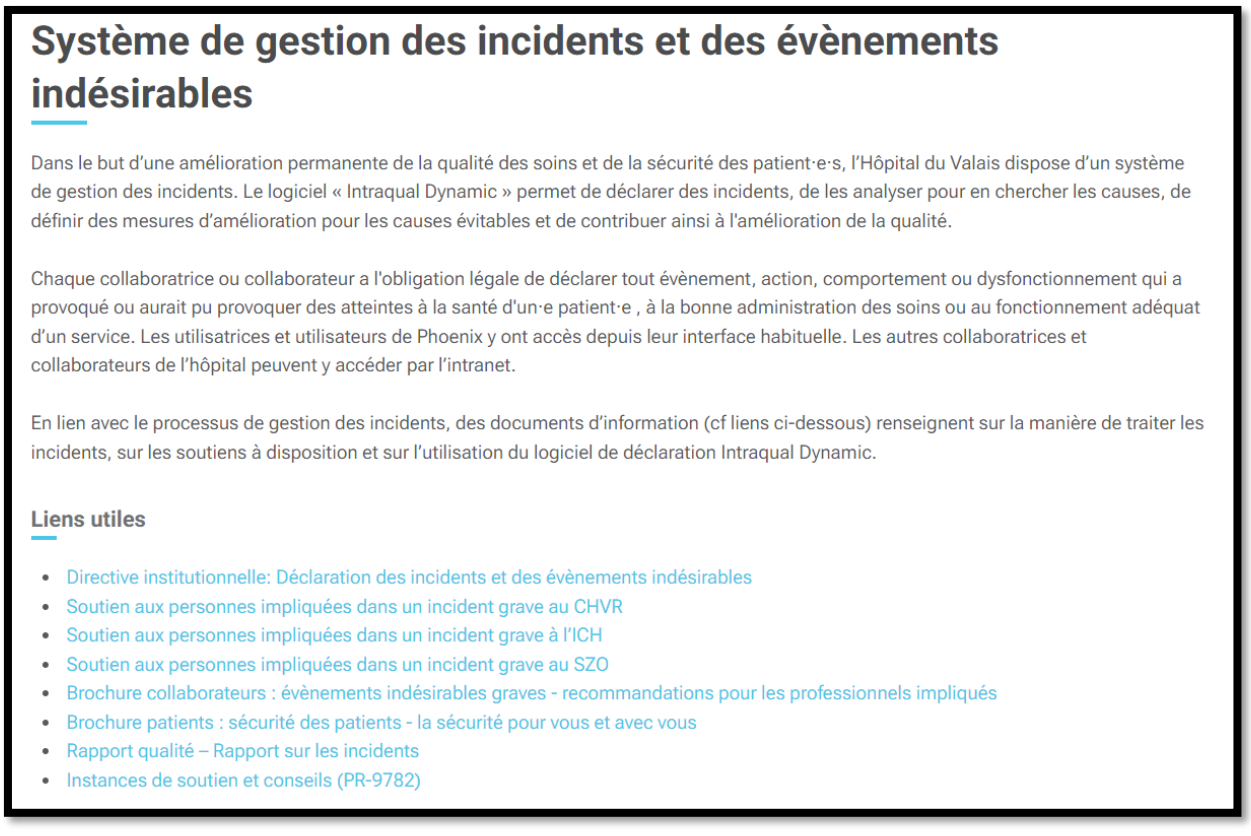

Système de gestion des incidents et des évènements indésirables

Dans le but d'une amélioration permanente de la qualité des soins et de la sécurité des patient·e·s, l'Hôpital du Valais dispose d'un système de gestion des incidents. Le logiciel « Intraqual Dynamic » permet de déclarer des incidents, de les analyser pour en chercher les causes, de définir des mesures d'amélioration pour les causes évitables et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité.

Chaque collaboratrice ou collaborateur a l'obligation légale de déclarer tout évènement, action, comportement ou dysfonctionnement qui a provoqué ou aurait pu provoquer des atteintes à la santé d'un·e patient·e , à la bonne administration des soins ou au fonctionnement adéquat d'un service. Les utilisatrices et utilisateurs de Phoenix y ont accès depuis leur interface habituelle. Les autres collaboratrices et collaborateurs de l'hôpital peuvent y accéder par l'intranet.

En lien avec le processus de gestion des incidents, des documents d'information (cf liens ci-dessous) renseignent sur la manière de traiter les incidents, sur les soutiens à disposition et sur l'utilisation du logiciel de déclaration Intraqual Dynamic.

Liens utiles

- Directive institutionnelle: Déclaration des incidents et des évènements indésirables
- Soutien aux personnes impliquées dans un incident grave au CHVR
- Soutien aux personnes impliquées dans un incident grave à l'ICH
- Soutien aux personnes impliquées dans un incident grave au SZO
- Brochure collaborateurs : évènements indésirables graves - recommandations pour les professionnels impliqués
- Brochure patients : sécurité des patients - la sécurité pour vous et avec vous
- Rapport qualité – Rapport sur les incidents
- Instances de soutien et conseils (PR-9782)

3.5 Directives spécifiques à la clinique

A leur arrivée dans le service, les médecins reçoivent un dossier relatif à l'organisation du service, un vadémécum et le document sur le tutorat.
Ils ont également accès aux différents protocoles du service soit par voie électronique (Intraqual, soit dans le service ainsi qu'à la bibliothèque électronique du CHVR via l'Intranet. Extrait de la page de la bibliothèque du CHVR :

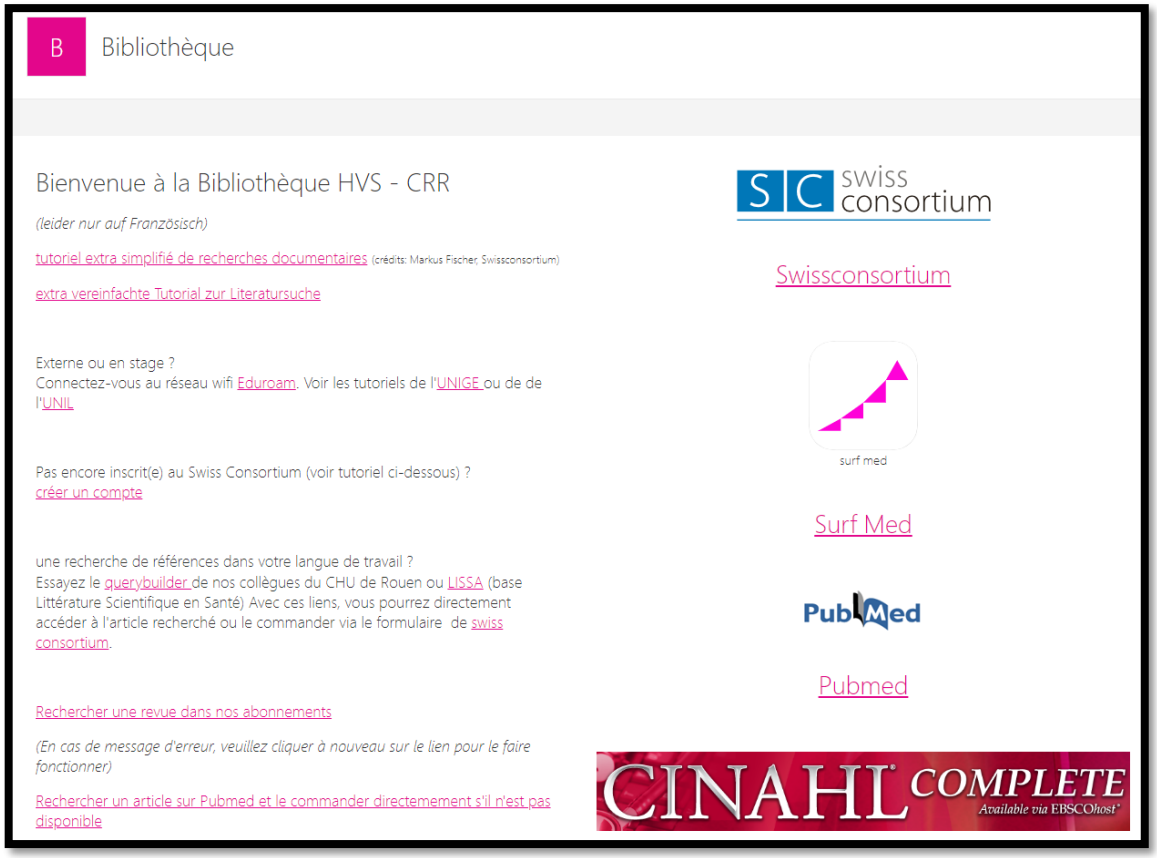

Déplacer l'entête d'une colonne ici afin de grouper par celle-ci

Référence	Titre	Version	Créateur	Date de diffusion	Date de révision	Nouvel indice en cours
PT-8399	CHVR - Indications à l'anti-agrégation et l'anticoagulation	1	Loesch Patricia	20/08/2020	31/03/2023	Non
FO-4079	CHVR - Angiologie - Demande d'examens complémentaires	6	Loesch Patricia	16/11/2021	16/11/2024	Non
FO-4236	CHVR - Angiologie - Bilan angiologique - Chirurgie vasculaire	7	Loesch Patricia	16/11/2021	16/11/2024	Non
FO-5149	CHVR - Angiologie - Examen angiologique - Accès hémodialyse	4	Loesch Patricia	16/11/2021	16/11/2024	Non
FO-7914	CHVR - Angiologie - Bilan avant création d'une FAV	2	Loesch Patricia	16/11/2021	16/11/2024	Non
FO-7915	CHVR - Angiologie - Examen angiologique - Cartographie veineuse des membres inférieurs	2	Loesch Patricia	16/11/2021	16/11/2024	Non
FO-7916	CHVR - Angiologie - Examen angiologique - Troncs artériels supra-aortiques	2	Loesch Patricia	16/11/2021	16/11/2024	Non
FO-7918	CHVR - Angiologie - Examen angiologique - Cartographie veineuse	2	Loesch Patricia	16/11/2021	16/11/2024	Non
FO-7919	CHVR - Angiologie - Examen angiologique - Cartographie artérielle	2	Loesch Patricia	16/11/2021	16/11/2024	Non
PT-9524	CHVR - Cathéter veineux central tunnélisé pour traitement IV à long terme - Modèle Groshong®	1	Hoarau Christine	13/12/2021	30/11/2024	Non
FO-9879	CHVR - Formulaire de thrombolyse intra-artérielle - Chirurgie vasculaire	1	Loesch Patricia	26/09/2022	20/09/2025	Non
PT-9591	CHVR - Cathéter veineux central tunnélisé pour traitement IV à long terme - Modèles Hickmann®, Leonard® ou Broviac®	2	Hoarau Christine	09/11/2023	02/10/2026	Non
PT-10532	CHVR - Protocole d'acceptation de l'homogreffe ainsi que les déviations possibles	1	Danzer Daniel	13/11/2023	09/11/2026	Non
PT-4238	CHVR - Procédure opératoire standardisée pour une homogreffe artérielle	4	Danzer Daniel	13/11/2023	09/11/2026	Non
CL-4241	CHVR - Check-list pour l'implantation d'une homogreffe artérielle	6	Danzer Daniel	13/11/2023	09/11/2026	Non
FO-4240	CHVR - Suivi après l'implantation d'homogreffes artérielles	5	Danzer Daniel	13/11/2023	09/11/2026	Non
PR-4239	CHVR - Implantation d'homogreffes artérielles de EHB European Homograft Bank	4	Danzer Daniel	13/11/2023	09/11/2026	Non
PT-5701	CHVR - Organisation du service de Chirurgie vasculaire et unité d'angiologie	8	Loesch Patricia	28/11/2023	28/11/2026	Non
IT-7590	CHVR - Cure d'Ilomedin® en chirurgie vasculaire	4	Danzer Daniel	12/02/2024	08/02/2027	Non
PT-9882	CHVR - Protocole de thrombolyse intra-artérielle - Chirurgie vasculaire	2	Danzer Daniel	12/02/2024	08/02/2027	Non
FO-7917	CHVR - Angiologie - Consentement éclairé du patient - Sclérothérapie	2	Loesch Patricia	29/04/2024	18/04/2027	Non
PT-10873	CHVR - Marquage préopératoire des patients vasculaires	1	Danzer Daniel	02/05/2024	29/04/2027	Non

4. Contenu de la formation postgraduée (d'après le ch. 3 du programme de formation postgraduée)

4.1 Quels contenus de la formation postgraduée sont enseignés aux médecins en formation postgraduée ?

Le contenu de la formation postgraduée est adapté spécifiquement à chaque personne et est donc personnalisé en fonction des connaissances, des pratiques, des années d'expérience et de l'expertise en salle d'opération.
Les assistants du tournus qui effectuent 6 mois dans le service de chirurgie vasculaire vont avoir une formation théorique sur les pathologies vasculaires, diagnostic, traitement, prise en charge en division d'hospitalisation, suivi et correction des facteurs de risques cardiovasculaires.
Les assistants spécifiques qui effectuent 1 an dans le service de chirurgie vasculaire auront en plus une formation de base en salle d'opération pour les gestes de bases (ponction écho-guidées, angioplasties simples, voies d'abord chirurgicale, permcath, port-à-cath, cure de varices…)
Les chefs de clinique adjoint qui effectuent 24 mois dans le service de chirurgie vasculaire auront une formation adaptée à leurs connaissances et expériences chirurgicales. On veillera spécialement à leur formation dans la supervision des assistants et de la division d'hospitalisation. Ils participent activement à la formation du service avec des présentations théoriques, Journal Club, colloques Morbidités et Mortalités… La formation en salle d'opération sera progressive et personnalisée selon leur expérience avec le but d'accomplir la majorité des interventions sous supervision, puis seul en fin de formation.

4.2 Quelles interventions, opérations et autres mesures figurant dans le programme de formation postgraduée peuvent être réalisées avec les connaissances préalables requises ?

Les médecins en formation en chirurgie vasculaire ont la possibilité, au début, de participer à toutes les interventions du catalogue de chirurgie vasculaire, puis, selon leur expertise, ils vont progressivement réaliser la majorité des interventions (> 80%) du service sous la supervision directe d'un médecin-cadre FMH. A la fin de leur formation, ils auront la possibilité de réaliser certaines interventions seules sous supervision à distance d'un médecin-cadre. Les chefs de cliniques réalisent habituellement la totalité de leur catalogue opératoire en 2 ans. Nous réalisons dans le service de chirurgie vasculaire près de 1000 interventions par année aussi bien ouvertes qu'endovasculaires.

4.3 Veuillez décrire l'enseignement des objectifs de formation généraux (selon RFP)

Notre programme formation postgradué permet aux médecins du service :

a) D'approfondir et d'élargir les connaissances médicales de bases par la prise en charge sous supervision des patients de chirurgie vasculaire. Une attention toute particulière est portée à la prise en charge des facteurs de risques cardiovasculaires et des pathologies de bases (insuffisance cardiaque, insuffisance rénale, HTA, diabète, hypercholestérolémie…). Ils pourront acquérir ces connaissances par l'intermédiaire de colloques de formation, de grandes visites et par l'encadrement continu par les ainés.

b) D'acquérir de l'expérience en matière de diagnostic, de prise en charge et de traitement des maladies vasculaires (maladies anévrismales, artériopathie oblitérante, insuffisance veineuse, accès de dialyse…). L'assistant effectuera l'entrée du patient et il sera supervisé par ces ainés avec une présentation du cas, une discussion des FR CV et de l'attitude thérapeutique. Il présentera également le patient aux différents colloques et remise durant son hospitalisation.

c) De développer le sens du respect et de l'éthique à l'égard des patients ainsi que de leur entourage. Ils apprendront également à travailler dans un service en équipe en respectant la hiérarchie et les relations interprofessionnelles. Un travail en équipe quotidien et les interactions multidisciplinaires et multi professionnelles permettront de développer la collégialité et le sens éthique avec les patients.

d) D'apprendre à faire face de manière autonome à des situations d'urgence et de stress aussi bien en division d'hospitalisation, aux urgences comme au bloc opératoire. La maitrise du stress et de l'urgence s'apprend progressivement d'abord sous supervision directe par un ainé, puis par supervision à distance et pour finir de gérer cela seul en fin de formation.

e) D'apprendre à utiliser les ressources de manière économique en évaluant continuellement le risque-bénéfice des examens comme des traitements. L'apprentissage d'économicité se fera par l'intermédiaire de colloques, de discussion dans le service avec les ainés ainsi que par l'intermédiaire des contacts avec le service des achats et du business développement.

f) De comprendre l'importance de la formation médicale continue pendant toute la durée de l'activité professionnelle. La formation continue est encouragée à tous les niveaux dans le service de chirurgie vasculaire, par l'intermédiaire de colloques hebdomadaires, de la participation à des webinars, des séminaires, des congrès …

4.4 Avec la qualification et la disponibilité adéquate, quels sont les tournus possibles dans d'autres disciplines ?

Les assistants ont la possibilité de participer à des tournus de 6 mois dans d'autres services du CHVR :

- Soins intensifs
- Urgences
- Chirurgie générale, viscérale, thoracique
- Orthopédie
- Chirurgie plastique et de la main
- Chirurgie cardiaque
- ORL

4.5 Formation théorique structurée

Colloques multidisciplinaires

Colloque des carotides	Lundi	17h00 – 18h00
Colloque de chirurgie vasculaire	Mardi	13h30 – 14h30
Plis opératoire	Mardi	11h30 – 12h30
Colloque SSCV	1e lundi du mois	17h00 – 18h30
Colloque cas complexe CHUV-CHVR	2e mardi du mois	16h00 – 17h00

Colloques de formation interne : Tous les mardis (7h15 – 8h15)
Journal Club
Mortalité & morbidité
Formation avec intervenant externe (infectiologue, éthique, hématologue, tabacologue…)
Formation radioprotection (théorie + pratique)
….

Pli opératoire

Le pli opératoire a lieu tous les mardis à 11h30. Les cas électifs à opérer du vendredi au jeudi sont discutés. Une répartition des interventions au bloc opératoire est discutée pour chaque intervention permettant ainsi une préparation optimale du dossier du patient et de son intervention. Durant le pli opératoire, les différentes stratégies des interventions sont abordées ainsi que les bases théoriques.

Autres offres de formation

- Symposium vasculaire organisé chaque année (½ journée)
- Symposium Trauma Center organisé chaque année (toute la journée).

Sur la base des manifestations annoncées ci-dessus, la formation théorique structurée est d'environ 3h / semaine.

Les colloques et formations des autres services (soins intensifs, urgences, chirurgie, médecine interne, cardiologie, neurologie, néphrologie …) du CHVR sont également annoncés et les médecins assistants comme les chefs de clinique sont encouragés à y participer durant leurs heures de travail et selon les disponibilités.

4.6 Formation postgraduée structurée externe

Les médecins en formation ont la possibilité de participer aux manifestations de formation et aux congrès nationaux et internationaux. Parmi ceux-ci, citons :

- Congrès Suisse de chirurgie
- Congrès de l'Union des Maladies Vasculaires
- Charing Cross, Londres
- LINC, Leipzig
- CIRSE
- Vascular International School
- ….

Les médecins en formation sont encouragés à participer au minimum à deux congrès par année et de pouvoir présenter des posters ou présentations orales

4.7 Possibilité d'y assister durant les heures de travail ?

Les formations intra-muros sont comptées comme temps de travail.

4.8 Fonds alloués par le canton pour la formation.

L'institution octroie 5 jours de formation par année et soutient financièrement chaque médecin en formation à hauteur de CHF 1'500.00/an. Les fonds alloués par le canton pour la formation post graduée structurée sont versés en totalité à l'Hôpital. Le service dispose également d'un fond de service qui permet de participer aux frais de la formation post-graduée de chaque médecin en formation.

4.9 Bibliothèque

Tous les médecins de l'Hôpital du Valais peuvent accéder à la bibliothèque de notre institution via le collaboratif : https://synapse.hopitalvs.ch/sites/dg/biblio/SitePages/Home.aspx

4.10 Recherche

La participation à la publication ainsi qu'à des projets de recherche clinique multicentrique est possible et encouragée. La participation à la base de donnée nationale (Swissvasc) permet d'exploiter des données pour des travaux de recherche interne ou des publications.

4.11 Modes d'enseignements, p. ex. simulateurs d'opérations

L'Hôpital du Valais, site de Sierre, dispose d'un centre de simulation pour l'HVS. Plusieurs fois par année, nous organisons en interne des cours de suture sur modèle, ainsi que des sessions de simulation sur simulateurs endovasculaires. Les médecins en formation participent à ces cours durant leurs heures de travail.

5. Evaluations

5.1 Evaluations en milieu de travail (EMiT) : Mini-CEX / DOPS / EPA

Des évaluations en milieu clinique (DOPS/Mini-CEX) sont à effectuer au minimum 4x/an. La responsabilité de leur réalisation incombe au médecin en formation. Il est demandé au candidat d'annoncer son évaluation 24h avant et toutes les évaluations sont réalisées par un chef de clinique FMH ou une médecin cadre.

5.2 Entretien d'entrée en fonction / entretien de suivi

Durant le 1e mois de l'entrée en fonction, chaque médecin en formation bénéficie d'un entretien avec les médecins-cadres du service. Durant cet entretien, il reçoit son contrat de formation postgraduée et ils décident des objectifs de formation correspondant à leur phase de formation et à la discipline visée.

Un premier entretien de suivi a lieu après 3 mois dans le service (invitation via le secrétariat). Pour les médecins du tournus de chirurgie, le deuxième entretien a lieu avant la fin de son tournus, ou selon besoin. Pour les médecins en formation de chirurgie vasculaire, les entretiens ont lieu chaque 6 à 9 mois.

5.3 Entretien d'évaluation annuel conformément au Logbook / au certificat ISFM

En fin de stage, chaque médecin en formation spécifique reçoit un certificat ISFM/FMH. Le Logbook est rempli par le médecin en formation et complété, validé ou non et signé par le médecin responsable de la formation.

5.4 Autres

À tout moment et en cas de besoin spécifique, un entretien peut être organisé entre le médecin en formation et son tuteur et /ou le chef de service.

6. Candidature

6.1 Date pour déposer une candidature

Les médecins souhaitant effectuer une formation en chirurgie vasculaire peuvent déposer en tout temps leur dossier de candidature.

6.2 Adresse pour déposer une candidature

Hôpital du Valais
Secrétariat du service de chirurgie vasculaire
Avenue du Grand-Champsec 80
1950 Sion
chvr.secr.service.chirvasculaire@hopitalvs.ch

6.3 Documents à joindre à la candidature

- Lettre de motivation précisant l'objectif professionnel
- Curriculum vitae complet et à jour
- Certificats / attestations (diplôme de médecin, certificats ISFM/FMH pour la formation accomplie au moment de la postulation)
- Liste des publications (si existantes)
- Références
- Tous documents permettant d'étoffer la candidature

6.4 Critères de sélection / conditions requises pour le poste

Profil de médecin assistant : il est souhaitable que le candidat ait au moins un an d'expérience dans une discipline chirurgicale.

Profil chef de clinique adjoint : il est souhaitable que le candidat ait au moins deux ans d'expérience en chirurgie vasculaire.

6.5 Déroulement de la procédure de sélection

Après une première évaluation sur dossier, toute candidature retenue fait l'objet d'un entretien entre le candidat et une commission d'engagement composée du chef de service et de son suppléant.

Lors de cet entretien, les objectifs du candidat sont précisés ainsi que les prestations que le service de chirurgie vasculaire peut lui proposer pour son parcours de formation.

Au terme de cette audition, les médecins-cadres remplissent une « *grille d'évaluation de la Commission d'engagement* » et décident ensemble de la suite à donner au candidat.

6.6 Contrat d'engagement

Les médecins engagés pour la formation postgraduée spécifique en chirurgie vasculaire reçoivent un contrat de la durée convenue.

Les médecins en formation dans une autre discipline sont engagés pour une période préalablement définie et font un tournus de 6 mois dans le service.

Tous les médecins en formation reçoivent un contrat de formation postgraduée, adaptée à leur formation antérieure et au but de leur stage dans le service de chirurgie vasculaire.

Dr Claude Haller, mai 2024